

CONCOURS PHOTO « Promenade photographique dans Sauve »

Règlement :

- 1) Le concours dénommé « Promenade photographique dans Sauve » est destiné à promouvoir et mieux faire connaître Sauve à travers l'œuvre photographique.*
- 2) Le concours est ouvert à tous les photographes, amateurs ou professionnels, qui désirent y participer.*

Le jury est composé des photographes sauvains suivants :
Audrey Lamure, Jennyfer Ryan, Marcelle Desault, Kahim Seligmann, Ian Lunn et Jean-Louis Stubert, ainsi que d'un représentant de la municipalité.
- 3) Les dossiers de candidature (voir ci-dessous le descriptif) devront être envoyés à l'adresse mail suivante :*
[*promenadephtosauve@gmail.com*](mailto:promenadephtosauve@gmail.com)
avant le 15 juin 2011, date limite.

Les œuvres retenues seront exposées à la Jour de Mole, lieu d'exposition municipal du 9 septembre au 25 septembre 2011, dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Le jury décidera souverainement du choix des œuvres retenues qui seront ultérieurement exposées, selon des critères tenant notamment compte des qualités artistique et technique, de l'originalité, de l'adéquation au thème, de la façon de le traiter, etc.

Les candidats retenus seront informés des décisions du jury entre le 25 & le 30 juin 2011.
- 4) Le lauréat du Prix du Jury gagne une semaine d'exposition à la Jour de Mole des œuvres de son choix durant le mois de juin 2012.*
- 5) Un Prix du Public sera également attribué, les visiteurs déposant leur vote dans une urne à cet effet. Les récompenses qui lui sont liées seront précisées ultérieurement.*
- 6) Les candidats sélectionnés devront fournir des épreuves 20x30 (noir & blanc ou couleur) sur carton-plume noir. Dispositif d'accrochage à prévoir.*

Par ailleurs, ils s'engagent sur l'honneur à fournir des œuvres originales dont ils sont auteurs.

Si d'aventure, figurent des personnes identifiables et reconnaissables sur leurs clichés, ils doivent disposer d'une autorisation –écrite- de publication par les dites personnes. Ils doivent enfin autoriser toute parution de leurs œuvres sur le net :

Site de la ville, blog Midi Libre par exemple, ou autre.

Le jury les informera d'une date d'accrochage, qui sera comprise entre le 7 et le 9 septembre 2011 . Le vernissage aura lieu le vendredi 9 septembre, et la présence de chacun est requise.

- 7) L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'assumer –selon des modalités à définir entre eux- la permanence de l'exposition, à raison de plusieurs jours par semaine, étant entendu que week-end est obligatoire.*

Composition des dossiers : Nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail, présentation rapide du candidat. Joindre entre 3 & 5 clichés (noir & blanc ou couleur), sachant que, s'ils sont retenus, ils sont destinés à être tirés en 20x30.